



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 21 septembre 2020

Plan National Vélo :

De nouveaux projets territoires lauréats de l'Appel à projet « Continuités cyclables »

A l'occasion des deux ans du Plan National Vélo, Barbara Pompili, ministre de la Transition Écologique et Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué en charge des Transports ont annoncé le 14 septembre 2020 un montant de 200 millions d'euros supplémentaires en faveur du vélo dans le plan France Relance et l'augmentation de 20 millions d'euros du budget attribué au dispositif de réparation « Coup de pouce vélo ».

Ils ont également communiqué la liste des territoires lauréats de la 2ème édition de l'Appel à Projets « continuités cyclables »,

L'objectif de cet appel à projet lancé en 2019 est la résorption des discontinuités des itinéraires cyclables et d'offrir des infrastructures sécurisées et confortables à des usagers quotidiens de plus en plus nombreux. Cette seconde édition a permis de confirmer la dynamique favorable en faveur du développement de l'usage du vélo.

Au plan national, les **186 projets lauréats, sur 127 territoires bénéficieront d'une aide totale de 70 millions d'euros de subventions** afin de réaliser des projets d'aménagements cyclables dont le budget total se monte à 425 M€. Ces projets sont variés et utiles, comme la création de passerelles, la réhabilitation de ponts, la sécurisation des franchissements de carrefours complexes, etc.

Parmi ces lauréats, 7 projets, déposés par les collectivités au premier semestre 2020, ont été retenus en région Bourgogne-Franche-Comté bénéficiant d'un montant d'aide total de 1 753 340€. Ces projets ont avant tout vocation à être utilisés par des usagers pratiquant le vélo pour des déplacements quotidiens, montrant ainsi l'engagement des collectivités concernées dans une dynamique de report modal vers le vélo.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC



Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

En lien avec les directions départementales des territoires de chaque département, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté est en charge du pilotage de cet Appel à projet. Elle invite les collectivités à déposer leurs projets dans le cadre du **nouvel Appel à Projets « continuités cyclables »**.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche>

Les opérations retenues en région Bourgogne Franche-Comté

- Grand Besançon Métropole (25) : voie verte sur encorbellement Pont de Velotte :

Il s'agit de créer un encorbellement en franchissement du Doubs sur un ouvrage existant afin d'accueillir de façon confortable les cyclistes pouvant ainsi relier l'Eurovéloroute 6 et les aménagements cyclables situés de l'autre côté du Doubs.

- Conseil départemental du Doubs (25) : mise en site propre de l'EuroVélo 6 entre Dampierre sur le Doubs et Colombier-Fontaine : Le Département du Doubs prévoit d'engager des travaux sur cette section qui constitue une rupture avec le niveau de service et de sécurité constatés sur le reste de l'itinéraire de l'EV6.

- Conseil départemental du Jura (39) : liaison cyclable Gare TGV de Mouchard à la Voie des Salines (RD 472) : La création d'une liaison entre la gare TGV de Mouchard et la véloroute dite Voie des Salines permettra d'améliorer la circulation des cyclistes.

- Communauté de communes Rahin-Chérimont (70) : Voie verte de Ronchamp à Champagny : Trois passerelles et un pont sont prévus pour assurer la continuité d'une liaison douce de 12 km permettant de relier la Communauté de Communes Rahin et Chérimont avec les territoires voisins

- Nevers-Agglomération (58) : continuité cyclable entre Nevers et Varennes-Vauzelles et par la rue des grands jardins : il est prévu la réalisation d'une liaison cyclable permettant la jonction des communes de Varennes-Vauzelles et Nevers.

- Nevers-Agglomération (58) : continuité cyclable entre Nevers et Marzy par la route de Busserolles et la route de Marzy :

La création de 2,1 kilomètres de bandes cyclables prévue par l'agglomération permettra la jonction des communes de Marzy et de Nevers.

- Louhans (71) : Construction d'une passerelle pour franchir le Solnan

La création d'une passerelle permettra une continuité douce entre les pôles scolaires et sportif et le centre ville et faciliter l'accès en vélo des touristes empruntant la voie verte bressane.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

@Prefet21_BFC

@Prefet21.BFC